

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2026

---

LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DES VIOLENCES SEXUELLES INCESTUEUSES  
PARENTALES COMMISES CONTRE LES ENFANTS ET LA SITUATION DES PARENTS  
PROTECTEURS, NOTAMMENT DES MÈRES PROTECTRICES - (N° 1977)

Adopté

N° CL7

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Baptiste, rapporteur

-----

### ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 9.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît plus judicieux ne pas indiquer sans pour autant être exhaustif les personnes qui seront auditionnées par la commission d'enquête.